



## Communiqué de Presse

# **CRIES Ile-de-France : L'information économique et sociale en ordre de marche**

Le mercredi 28 janvier 2009 s'est tenue, dans les locaux du CESR d'Ile-de-France, l'assemblée plénière du Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale (CRIES). Cette assemblée plénière fait suite à la signature officielle, le 18 décembre 2008, par **Jean-Paul Huchon**, président du Conseil régional d'IDF et **Daniel Canepa**, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, de la nouvelle convention entre la Région Ile-de-France et l'Etat relative aux missions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du CRIES.

**Jean-Louis Girodot** préside le CRIES, depuis le 18 avril 2008. Il a été désigné président, sur proposition de **Jean-Claude Boucherat**, président du Conseil économique et social régional d'Ile-de-France (CESR), par le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le président du Conseil régional d'Ile-de-France.

### **Qu'est-ce que le CRIES ?**

Le Comité régional pour l'information économique et sociale en Ile-de-France (CRIES) est un organisme consultatif placé auprès du Préfet de région, du Président du Conseil régional et du Président du CESR. Le CRIES est une instance de concertation entre utilisateurs et producteurs d'informations économiques et sociales.

L'actuel président du CRIES, **Jean-Louis Girodot**, est membre du CESR ; le vice-président du CRIES est la directrice régionale de l'INSEE, **Sylvie Marchand**.

Le secrétariat général du CRIES est assuré conjointement par la direction régionale de l'INSEE et le CESR d'Ile-de-France. Le **CRIES renouvelé** rassemble une cinquantaine de représentants de l'Etat, de la Région, des quatre collèges du CESR, de diverses institutions publiques, para-publiques et privées : Direction régionale de l'Equipement, Recette générale des finances de Paris, Direction régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction régionale du commerce extérieur, Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Rectorats des Académies d'Ile-de-France, Conseils généraux, Mairie de Paris, Banque de France, Chambre régionale d'agriculture, Comité régional du tourisme, CCI d'Ile-de-France, Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale, Observatoire régional de l'Emploi et de la Formation, Fédération Française du Bâtiment Paris IDF, Pôle Emploi IDF, GIMM, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme IDF, APUR, CROCIS, Universités, etc.

### **Quelles sont les fonctions du CRIES ?**

Selon la convention qui le régit, le CRIES examine les systèmes statistiques existants afin d'harmoniser les données, d'identifier les manques et les doubles emplois. Il anime des groupes de travail sur des thèmes pour lesquels l'information économique et sociale est insuffisante ou doit être enrichie ou développée. Il organise des rencontres et des colloques entre utilisateurs et producteurs de statistiques sur des problématiques franciliennes. Il délivre des avis d'opportunité en vue de la réalisation d'enquêtes régionales.

En 2009, le CRIES, organisé en groupes de travail, abordera les questions de méthodologie du recensement de la population et fera un point régulier sur les indicateurs conjoncturels économiques et sociaux. Il travaillera aussi sur la création d'un site Internet.

### **Coordonnées pour joindre le CRIES :**

*CESR - Conseil économique et social régional* - Secrétariat général du CRIES  
Alain Bernard, chargé de mission - 01 53 85 66 60 - [alain.bernard@iledefrance.fr](mailto:alain.bernard@iledefrance.fr)

*INSEE Ile-de-France - Secrétariat général du CRIES*  
Nicole Nedaud-Planade - 01 30 96 92 10 - [nicole.nedaud-planade@insee.fr](mailto:nicole.nedaud-planade@insee.fr)